



VIGNEUX LE PROJET DU CLOS DE LA REGALE

ABSENCE DE TRANSPARENCE ET DE DEMOCRATIE, DANGER POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Le site de 45 hectares situé en haut de Vigneux, à côté de la forêt, est un des derniers espaces vierges sur la ville, aussi son éventuel aménagement demande-t-il une sérieuse réflexion.

Pourquoi devrions nous lotir toutes les surfaces possibles, et par conséquent imperméabiliser toutes les terres à vocation agricole en périphérie de forêt ? Nous n'y avons pas intérêt, sauf le propriétaire qui réalise une plus value très conséquente, Qui assumera la responsabilité des Les répercussions écologiques et hydrographiques ?

... et il est probable qu'il y en aura, seront à la charge du contribuable.

Un Le projet communautaire de la communauté d'agglomération de d'un complexe aquatique en marge de cette zone, face à l'école de police, se transforme en un projet de construction dense d'habitations pavillonnaires et collectives.

- ✓ Nous sommes loin d'une bonne gouvernance de la ville, avec démarche de territoire autour d'un projet de développement durable - nouvellement adossé à la Constitution désormais prescrit par la Constitution de notre pays.
- ✓ Nous sommes loin de la nécessaire adhésion des partenaires institutionnels et d'une réelle intercommunalité de projet.
- ✓ Nous sommes loin d'une démarche de démocratie participative des habitants. Mal ou pas informé, le citoyen est toujours placé devant le fait accompli.

Les «conseils de développement» créés par la loi Voynet de 1999, doivent permettre aux acteurs de la société civile, associatifs, professionnels... d'être associés à la concertation et à la décision politique sur les aménagements urbains, ...

... sauf qu'ils n'existent pas dans notre communauté d'agglomération !!!

La loi de 2003, relative à l'organisation décentralisée de la république institue la participation populaire à l'échelon local par la mise en œuvre de référendums locaux...

... c'est bien justement l'occasion de mettre en pratique cette disposition.

Notre maire, le député et le président de la communauté d'agglomération devraient appliquer ces lois !!!

Quant à l'Agenda 21 local, déclinaison d'un programme d'action national, dont chaque élu local doit inscrire les principes dans tout nouveau projet d'aménagement, nous en attendons le passage du mythe à la réalité ... nous en attendons la traduction dans la réalité.

La participation des citoyens, la protection des milieux et ressources naturels, l'amélioration de la qualité de vie des riverains ne seraient-ils que des mots, des promesses vides de sens ???

Les riverains sont en colère ? On les comprend. On ne tient pas compte de leurs revendications ni de leurs besoins exposés lors de l'enquête publique.

Un complexe sportif est nécessaire à Vigneux

Les footballeurs attendent un terrain homologué depuis tant d'années. D'autres équipements sportifs font défaut, telle une piscine avec au moins un bassin de 25 mètres pour l'usage des habitants, des scolaires, des clubs de natation, de plongée...

Une concertation avec les habitants, et une analyse des projets sociaux, culturels, éducatifs, et sportifs pour Vigneux est sont indispensables, avant toute construction de nouveaux logements, prenant en compte et la réalisation des équipements collectifs manquants doit être prise en compte.

Collège et écoles primaire et maternelle sont déjà sous-estimés et combien de temps prend une construction ?

Le site du clos de la Régale est un lieu à préserver.

Le terrain est en zone inondable et le ru de l'Oly le traversant, son imperméabilisation doit être limitée. Les périodes de sécheresse sévères que nous traversons ne doivent pas faire oublier la plus élémentaire prudence face à la puissance dévastatrice de l'eau.

- Les premières fouilles ont mis en évidence des vestiges archéologiques et le rapport de la Direction Direction régionale des Affaires Culturelles précisera devrait préciser les conditions de réaménagement d'un éventuel projet immobilier.
- La suppression de cette surface agricole augure mal du risque de la préservation de la forêt.
- Dans une banlieue mitée par l'urbanisation, asphyxiée par les voitures, les camions, et survolée par les avions et hélicoptères bruyants et polluants et, quadrillée par les voies à grande circulation, ... les zones vertes doivent être protégées et non pas sacrifiées au béton et à l'asphalte.
- Et que faire de l'antenne de téléphonie mobile SFR présente en plein milieu du terrain ?

Un trafic de véhicules déjà trop important.

Quant à la circulation sur la RD 31 - liaison de Draveil, Vigneux, Montgeron, si elle peut être absorbée par la proximité de la RN6 côté Montgeron, il n'en va pas de même côté Draveil.

L'étude d'impact du Clos de la Régale mentionne une saturation du trafic le matin et le soir sur cet axe et préconise d'en améliorer la fluidité. **En remettant sur le tapis une liaison A6-N6 peut-être ???** .

En répercutant la circulation sur les voies adjacentes déjà saturées, elles aussi ?

La vigilance s'impose face au manque de clarté des déclarations. Nous resterons vigilants quant aux solutions qui seront avancées.

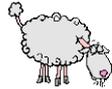
Le plan de déplacement urbain d'Ile de France obligerait à la réduction de la circulation automobile et de la vitesse, avec l'extension d'autres modes de transports : pistes cyclables, transport en commun ...

... sauf qu'on attend toujours une mobilisation de la communauté d'agglomération pour atténuer ces nuisances.

La création de 450 logements et d'équipements divers sur ce lieu, c'est 1.500 habitants supplémentaires au minimum, et de 400 à 800 véhicules de plus dans cette voie.

... On peut douter de l'amélioration de la qualité de vie des habitants !!!

Nous refusons ce projet d'aménagement du Clos de la Régale, qui d'une part, ne reflète pas réellement les besoins de la population et d'autre part ne propose pas d'utilisation satisfaisante pour ce rare espace vert encore libre de construction à Vigneux.



[Retour en page précédente](#)

Vous souhaitez rejoindre les Verts Val d'Yerres-Val de Seine ? Appelez-nous aux n°suivants :

01 60 47 28 26 ou 06 72 71 57 37 ou 01 69 03 53 73.